

Mairie de Avranches
50300 AVRANCHES

A l'attention de Monsieur le Maire
Madame Peggy Cochat
Monsieur Philippe Droullours
et Mesdames, Messieurs les Conseillers
Municipaux,

A Avranches, le 28 juillet 2017

Objet : Compteurs communicants Linky
Enedis/Citoyens - Suivi rencontre du 3 juillet 2017

Monsieur le Maire,
Madame Peggy Cochat,
Monsieur Philippe Droullours,

Nous vous remercions vivement d'avoir bien voulu organiser cette réunion du lundi 3 juillet.

Rencontre qui fut fructueuse au vu des nombreuses notes que nous y avons prises, nous permettant de mieux cerner les enjeux de la pose des nouveaux compteurs communicants LINKY et leurs implications.

Afin de poursuivre et d'approfondir les problèmes posés, vous trouverez ci-joint une analyse et une synthèse « Linky le Rapport du CSTB » (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) Convention de Recherche et développement ANSES CSTB.

A la lecture de ce rapport, notamment ces passages en page 2 et 4 que nous vous copions ci-dessous, des mesures préventives semblent non seulement pertinentes mais impératives, pour que la sécurité sanitaire soit assurée, ce qui pose la question de savoir si il faut permettre la pose de ces compteurs, ou au moins autoriser ceux qui le désirent de s'y opposer :

« Même si cette pollution électromagnétique artificielle constatée de 10 à 250, voire 1500 fois supérieure au bruit de fond dans certaines configurations d'architectures de déploiement en zones rurales, ce qui n'est absolument pas négligeable, est aussi comme le note le CSTB des milliers de fois au-dessous de normes irréalistes ICNIRP (Commission Internationale pour la Protection contre les Rayonnements Non Ionisants) en densité de puissance. Il n'en demeure pas moins que cette nouvelle pollution est pérenne 24h sur 24 avec un caractère pulsé, ce qui aggrave fortement l'impact sur la santé. Au final, la notion de dose, rapport puissance d'irradiation/temps, qui provoque inégalement l'affaiblissement du métabolisme des personnes, ceci sans qu'elles ne le perçoivent immédiatement, et lorsqu'elles s'en rendent compte, leur métabolisme est atteint de façon irréversible, c'est un processus connu qui aboutit aux pathologies du Syndrome des Micro-Ondes. »

« C'est la LDE (Linky Dirty Electricit), c'est-à-dire les pulses des trames en KHz sur tous les câbles électriques des appartements de TOUS LES LINKY de la grappe du même concentrateur, soit généralement plusieurs centaines de compteurs Linky qui rendent les personnes possédant un compteur Linky malades !! »

Il nous semble que le principe de précaution de la loi Barnier de 1995 qui s'appliquait à l'environnement s'impose a fortiori pour la protection de la santé des personnes, au vu de nombreux rapports et alertes données, notamment le communiqué de Mesdames Michelle Rivasi députée européenne et Laurence Abeille députée écologiste, que nous joignons à la présente.

En règle générale, ENEDIS nie tout effet néfaste de son compteur alors qu'aucune étude sanitaire, ni préalable ni postérieure au déploiement, n'a, à ce jour, été entreprise. La responsable communication du Linky Anne-Marie Goussart, a reconnu le 6 octobre 2016 qu'une dizaine de personnes avaient dû quitter leur logement après la pose. Ce nombre a augmenté depuis. L'ANSES précise également que ces études restent à réaliser...

Nous vous remettons également l'Alerte du CRIIREM (Centre du Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Electromagnétiques) datée de février 2017.

C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons précédemment formulé, il nous semble urgent et impératif que des dispositions soient prises pour qu'une information claire, éclairée et massive soit donnée à la population, afin que les personnes puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause, et avoir le choix d'opter ou non pour la pose du compteur communicant Linky.

Valérie Rabault, rapporteure générale de la commission des finances a sollicité Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique le 29 mai 2017, dont voici le courrier en pièce jointe.

Sauf à ce que la mairie :

- propose de faire une demande de moratoire auprès d'Enedis afin de surseoir à l'installation des compteurs dans la commune, dans l'attente de la sortie de l'étude sur l'aspect santé diligentée par l'Anses et sur l'impact, à plus ou moins long terme, des ondes électromagnétiques sur la population et particulièrement les jeunes enfants ou les personnes âgées.
- ou s'oppose par un arrêté municipal à la pose des compteurs communicants sur son territoire, comme l'ont déjà fait les maires de 395 communes

La responsabilité des AODE (Autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité) et des communes serait ainsi écartée.

Restant à votre disposition pour continuer cette concertation,

Nous vous remercions de votre attention et de votre écoute,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, Madame Peggy Cochat, Monsieur Philippe Droullours, en l'expression de toute notre considération.

Citoyens d'Avranches assistés du
COLLECTIF STOP LINKY MANCHE
collectifstoplinkysudmanche@laposte.net
dépendant du *COLLECTIF STOP LINKY CALVADOS*

PJ : Le Rapport du CSTB
Communiqué Michèle Rivasi et Laurence Abeille
Alerte du CRIIREM février 2017
Lettre de Valérie Rabault à Nicolas Hulot du 29 mai 2017
Document Cabinet ARTEMISIA - Communes - *Version complète (33 pages)*